

Monseigneur Morel, bourgeois de Guingamp, évêque de Tréguier (1385-1401)

Ainsi que nous l'avions espéré, nous avons pu prendre connaissance de l'ouvrage de Sigismond Ropartz publié à Guingamp en 1862, imprimé à l'imprimerie Le Goffic (55, place du Centre). Nous nous en inspirons très largement et y ajoutons quelques commentaires.

La famille Morelli-Morell-Morel... à Guingamp au XIV^e siècle ¹

Nous avons dans le numéro 35 fait la connaissance de Guillaume Morell qui vend une maison au duc Charles de Blois en 1339 sur le futur emplacement de la « Maison-Dieu » près de la porte de Rennes. On fit le rapprochement avec un certain Buonaccorso Morelli, associé de la célèbre maison des Bardi, banquiers de Florence, signalé à Guingamp en 1319, car Guillaume est qualifié de « négociant florentin ». Pour la maison, il reçoit en paiement une « rente annuelle et perpétuelle de neuf livres ».

Aucun Morell ne paraît plus après 1339 dans les archives qui nous restent sur cette période, jusqu'à cette délibération en la cour de la duchesse de Guingamp datée du 13 mai 1380.

Le premier signataire est Pierre Morell, archidiacre de Tréguier. Ce nom est immédiatement suivi d'un autre, Pierre Morell, et en fin de liste, de Guillaume Morell..., qualifiés comme les vingt autres signataires de « bourgeois et habitants

1. Morelli, Morell, Morel (Moreau en français) viendrait de Morellus, Morus, « *Maure* ». Dans la liste des évêques de Tréguier ; il est nommé Pierre Morelli.

de la ville ». La séance s'est tenue « en la cour de Jeanne, duchesse de Bretagne ², comtesse de Penthièvre et vicomtesse de Limoges sous la présidence de " Colin David " procureur des bourgeois de notre ville ».

De ce texte, on a conclu que ce Colin David fut chronologiquement le premier procureur (c'est-à-dire « maire » de Guingamp). C'est assurément le plus ancien **connu d'après les archives**. Cela ferait de Jean IV le premier duc de Bretagne à avoir concédé quelques prérogatives à la ville de Guingamp, qui lui avait quand même été franchement opposée pendant la guerre de Succession. Il est permis de penser que, au moins dès le début du XIV^e siècle, le duc Jean II (1286-1305), qui construisit le « moulin au duc » (appelé ensuite le « moulin de la ville »), aurait pu concéder quelques avantages à la petite cité. Celle-ci, dans les comptes ducaux de 1273 (sous Jean I^{er}) est déjà dénommée « **Commune de Guingamp** » par un certain « **Lombardis** » de Guingamp ³.

Il serait étonnant que Jean III et surtout Charles de Blois n'aient pas confirmé et même élargi ces privilèges. La ville restait évidemment vassale des Penthièvre et leur payait une contribution annuelle. Mais elle pouvait gérer elle-même quelques fonctions urbaines et une partie de son budget. Aucun texte ne nous est parvenu à ce sujet. De toute façon, tout aurait pu être annulé par Jean IV de Montfort, et on l'aurait compris. Il semble qu'il ne l'ait pas fait... il eut bien d'autres préoccupations. Colin David a peut-être eu des prédécesseurs comme « procureur » (fonction juridique), il est le premier dont il nous reste le nom ; la date : ce n'est pas sa date d'entrée en fonction, on ne le précise pas... C'est donc une séance ordinaire...⁴

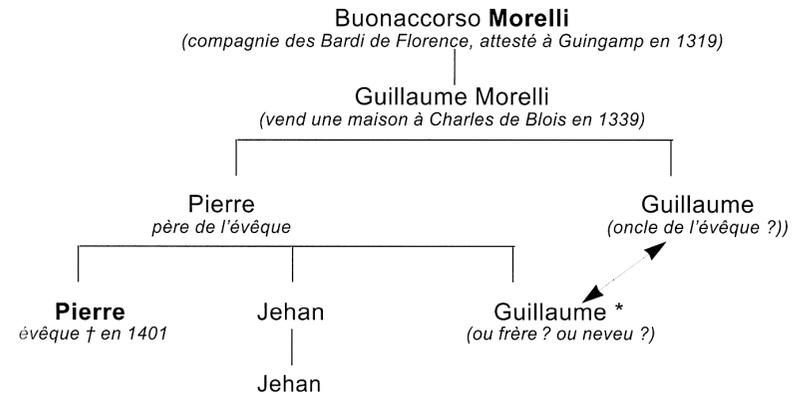
Revenons à nos « Morell » présents ce jour-là. D'autres éléments précisés dans l'ouvrage de S. Ropartz permettent d'établir une esquisse de ligne généalogique :

- le second Pierre Morell du 13 mai 1380 se révèle être le **père** de l'archidiacre ;
- venons-en à « Guillaume » : le premier cité aurait eu à l'époque un âge avancé... or son nom n'est pas suivi entre parenthèses de (« le vieil ») comme pour un certain « Alain Ronioux (le vieil) » qui le précède dans la liste ;
- « Pierre Morell » : l'archidiacre, nous l'apprendrons, a un frère Jehan (qui décédera avant Pierre) et dont le fils, également prénommé Jehan, se dira en 1404 « hoir principal et **noble** ».

2. Par le traité de Guérande (1365), Jean de Montfort devenu officiellement duc de Bretagne, autorisa la veuve de Charles de Blois à continuer à porter le titre de duchesse. Ses héritiers ne pouvaient bien sûr s'en prévaloir. Jeanne décéda en 1384.

3. Voir Le Monnier, *Avaugour et Penthièvre*. Réf : registre des comptes de Bretagne à Nantes.

4. La date de l'élection des maires était toujours « le mercredi des Cendres » et c'était vraisemblablement en souvenir de la **première** élection. Or le 13 mai... ne peut avoir coïncidé avec un « mercredi des Cendres ».



* Alain Morell, vivant en 1400, épouse Guillemette Huet. Ils ont un fils Guillaume qui épouse en 1441 Jeanne du Parc.

Dans les familles de l'époque, le fils aîné portait généralement le même prénom que son père... ou son grand-père.

Que ce soit une famille assez nombreuse, nous n'en pouvons douter. Dans son second testament (1399), Mgr Morell veut faire célébrer des messes pour « son père et sa mère et **ses** frères spécialement ». Une certaine Catherine, qui est épouse de Éon de Caradoc, serait une sœur plus jeune ou une nièce (il n'y a pas de registre de naissance à cette époque) ; elle doit être de la famille proche puisqu'en 1415, elle verse 11 sols et 3 deniers à la Fabrique de Guingamp : est-ce l'une des « fondations » de Pierre ou pour son époux décédé ?

En 1419, nous retrouvons un Yvon Morell en la rue de la Croix au sud de la rue des Fèbres (forgerons), l'actuelle rue Saint-Yves... est-il de la famille ?

Voilà donc une lignée de deux ou trois générations de Morell « bourgeois » et apparemment fortunés, au moins aisés, le plus connu étant évidemment l'archidiacre, dès 1380.

Pierre Morell, l'archidiacre

C'était une fonction importante. La plupart des évêchés étaient pour commodités administratives divisés en archidiaconés. Pour Tréguier, il y en avait deux, de part et d'autre de la rivière *Le Guer* : celui de Ploucastel à l'ouest et celui de Tréguier à

l'est, l'évêque se réservant sa juridiction particulière essentiellement sur 12 paroisses autour de Tréguier, le **Régaire**, avec le lieu d'asile, le « Minihiy ». L'archidiaconat était une « officialité », une circonscription juridique. Guingamp se trouvant à peu près au centre, il n'était pas rare que l'archidiacre y séjourne. Pour Pierre Morell qui en était originaire, c'était tout à fait normal. Il était par ailleurs docteur en droit et donc tout à fait qualifié pour ce poste.

De 1371 à 1378, succédant à Even de Bégaignon, l'évêque de Tréguier était Jean Le Brun, sieur de **Kermorvan**⁵ en Saint-Guégantou. (Il reste quelques traces du manoir, de la chapelle et le moulin.). On dit qu'il résidait parfois « en sa maison près de Guingamp ». Après sa mort en 1378, Thibault de Châteaugiron puis Hugues de Keroulay lui succédèrent sur le trône épiscopal jusqu'en 1384.

On ne sait pas depuis quand Pierre Morell était archidiacre : avant 1380 sûrement. Il signe aussi, en cette qualité, le second traité de Guérande (1381).

La fonction d'archidiacre était un bon marchepied pour accéder à l'épiscopat. Il fut en 1385 le dernier évêque élu « spontanément et unanimement » par le chapitre de la cathédrale. Par la suite, Jean IV et Jean V présentent plus ou moins directement leur candidat... qui sera évidemment élu.

L'installation de Pierre Morell, évêque de Tréguier

Élu le 2 août 1385 il entreprend immédiatement un voyage à la cour d'Avignon où réside le pape à cette époque. Son élection est confirmée le 21 août par SS Grégoire VII. Il est sacré le 10 septembre dans le couvent des Frères Prêcheurs d'Avignon. De retour en Bretagne il prête, le 30 mars 1386, serment d'obédience et de loyauté au duc Jean IV.

Le droit de rendre la justice ne pouvait être donné aux évêques que par le pouvoir temporel, leur suzerain duc de Bretagne. Par contre, dans son diocèse, la primauté du spirituel l'emportait et se manifesta – comme pour ses prédécesseurs et successeurs – lors de son entrée solennelle dans sa ville de Tréguier.

Venant de Pommerit-Jaudy où il avait passé la nuit – son mandataire étant la veille allé porter au chapitre les « bulles » papales d'intronisation – il entra dans la ville, revêtu de ses ornements pontificaux, assis sur une « chaise portative »⁶

5. On s'est posé sans la résoudre la question de savoir s'il y avait une parenté entre ces Le Brun de Kermorvan et la famille Le Brun qui joua un grand rôle à Guingamp aux XVII^e et XVIII^e siècles. Voir notre bulletin n° 12, mémoire d'A. Soulabaille.

6. Cette « *sedlia gestatoria* » (chaise à porteur) est restée d'usage à Rome pour le souverain pontife jusqu'après Vatican II.

supportée par les quatre plus importants seigneurs de l'évêché ou par leurs représentants, aidés chemin faisant par d'autres gentilshommes.

Une longue procession se met alors en marche : le clergé précède le nouvel évêque, la bourgeoisie et le peuple suivant en foule.

Avant d'entrer dans la cathédrale, le prélat prête serment de respecter les privilèges de l'église et du chapitre puis monte en chaire et bénit l'assistance.

Après la messe solennelle chantée avec le concours de la Psalette, un dîner est servi dans la maison épiscopale. Les deux seigneurs les plus importants, les sires de Tonquédec et de Kermartin jouent le rôle de sommelier, bouteiller et échanton⁷.

L'œuvre de Pierre Morell

Pierre Morell fut évêque de 1385 à 1401, date de sa mort. De son rôle religieux, on a peu de traces à part une lettre pastorale de 1388 : comme quelques-uns de ses prédécesseurs et successeurs, il condamnait certains abus commis en l'église Notre-Dame de Guingamp. Mais il a pu, comme eux, condamner les mêmes manquements dans d'autres églises, lieux en principe de silence et de prière. C'était hélas assez courant à l'époque.

« Que nul ne fasse neuvaine pour maladie⁸ de nuit [...] y tenant des veillées sacrilèges, y faisant manière de rondes et de danses, des jeux déshonnêtes, immodestes et, ce qui est affreux, des fornications [...] profanant les saintes églises et les lieux sacrés [...].

« Nous voulons nous opposer à ce scandale épouvantable.

« Que l'on prie dans les églises de jour et par dévotes oraisons, sous peine d'excommunication et d'une amende destinée au soulagement des pauvres et à de pieux usages.

« Que cette lettre soit affichée aux portes de l'église Notre-Dame de Guingamp et de toutes les églises de notre diocèse. »

L'évêque interdisait aussi que l'on tienne dans les églises des assemblées municipales et paroissiales, ce qui ne fut pas appliqué. À Guingamp en particulier, les séances de la communauté de ville se tenaient et continuèrent jusqu'à la fin du XVI^e siècle à se réunir dans la « chapelle de monsieur Saint-Jacques ». Et les fabriciens, « le général de la paroisse » n'avaient dans les petites paroisses que l'église pour se réunir – s'ils n'avaient pas de « secrétairerie » (comme à Bulat.).

7. Comme « tout service mérite salaire », ils emporteront le premier la coupe et la tasse du RP évêque, et l'autre tout ce qui restait de vin (y compris les fûts).

8. Sous prétexte d'implorer pour la guérison d'un malade.

*Jo. Morell Episcopus Trecoren
Sceus et bene est*



*Sceau et Contre-Sceau de Pierre Morell, Evêque
de Tréguier — 1388.*

Nous avons vu (bulletin n° 35) que Guillaume Morel (« le vieil ») avait entretenu d'excellentes relations avec Charles de Blois. Certains membres de sa famille avaient été inhumés aux Cordeliers, la « Terre Sainte ». Les couvents des Cordeliers et autres religieux, en raison sans doute de la piété et de la popularité de ces religieux, étaient recherchés comme lieux de sépulture par nombre d'importants personnages (à Ploërmel, par exemple, pour Jean III chez les Carmes). Les Penthièvre et autres ducs (Anne) firent partie du Tiers-Ordre. De plus, la nouvelle église gothique de Guingamp commencée au XIII^e siècle ne sera achevée grâce à Charles de Blois et consacrée qu'en 1354.

Mais ensuite les Morell furent fidèles aux Montfort, particulièrement Mgr Morell qui lui avait prêté serment après avoir été sacré évêque. La faveur de Jean IV se manifesta dès 1386. L'évêque se vit attribuer **quatre** « piliers de justice » au lieu des **deux** fourches de ses prédécesseurs.

Du fait de sa fonction épiscopale, il était « noble » puisqu'il exerçait des droits féodaux : droit de justice mais aussi droit fiscal.

Dans le port de Tréguier il levait des taxes :

- sur les tonneaux de vins déchargés,
- sur chaque vaisseau « étranger » à Tréguier qui venait s'échouer au « hâvre de Minihiy » : le droit d'équillage,
- sur les tonneaux de « bleds » exportés, tant sur le froment que sur les « gros bleds » (exception pour les gens d'église pour lesquels le blé est « franc et quitte »),
- sur le sel déchargé au port : en nature, un « minot⁹ » par vaisseau.

Ces droits auraient pu être menacés lorsque en 1394 le duc Jean IV désireux de profiter, lui aussi, de l'activité portuaire de Tréguier, créa des droits ducaux d'entrée et de sortie de l'estuaire jusqu'à la Roche-Derrien. Or, ils ne viennent ni amoindrir les droits de l'évêque, ni s'y substituer, mais tout simplement s'y ajouter.

L'acte fut rédigé le 15 mai 1394 et scellé du « sceau de l'évêque »¹⁰.

Ces ressources, il sut d'ailleurs les utiliser pour reprendre la construction de la cathédrale interrompue par la guerre de Succession. (Tout le pays avait souffert, les soldats anglais « vivaient sur la pays » et la Roche-Derrien avait vu se dérouler sièges et combats.) Il réaménagea aussi le port, ce qui ne pouvait qu'accroître les revenus de l'évêché. Descendant d'une famille d'agents d'affaires florentins, il a l'esprit d'entreprise et ouvre de nombreux chantiers. N'est-ce pas aussi un sieur Morell qui, à Guingamp, construisit sur le Champ-au-Roy un mur pour clore sa propriété, esquisse de la première enceinte fortifiée de la ville ?

Les difficultés avaient repris après 1370 : le nouveau duc Jean IV, jugé trop proche de ses amis anglais, avait été exclu par les seigneurs bretons soucieux de leur indépendance (ils se défendront aussi contre les prétentions des rois de France). Les héritiers de Charles de Blois, avec l'appui des Clisson¹¹, n'avaient pas abandonné le rêve ducal. Malgré une trêve marquée en 1380-1381 par la signature du second traité de Guérande, il faudra attendre la mort de Jean IV et l'avènement de Jean V pour un apaisement¹². Mais Pierre Morell n'était plus là.

Nul doute que pendant cette période agitée Mgr Morell soit resté fidèle au duc. Est-ce pour le remercier qu'il fut anobli en 1395 ? Il se dota d'un blason personnel : celui-ci figure à la clé de voûte des deux travées qui marquent l'entrée dans le déambulatoire du chœur de la cathédrale de Tréguier. Il ornait sa crosse, inven-

9. Le minot est une mesure de capacité qui variait d'un endroit à l'autre : ici, c'était celui du seigneur évêque. Utilisé aussi pour le blé, la farine, etc., le « minot » est à l'origine du mot « minotier ».

10. Il avait deux sceaux, utilisés selon la nature des actes signés.

11. Jean de Penthièvre, fils aîné de Charles, épousa en 1388 la fille du connétable Olivier de Clisson.

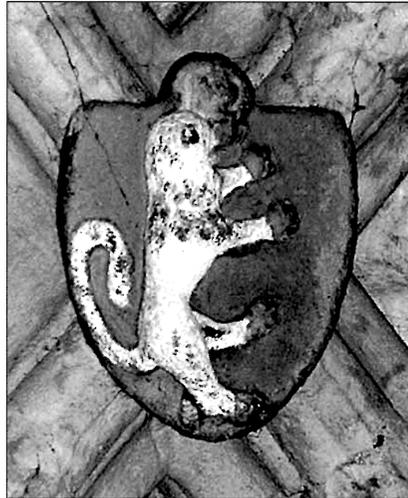
12. Tout recommença dix ans plus tard et finira par la confiscation des biens des Penthièvre, la démolition du château et des remparts de Guingamp (1410-1420).

toriée encore en 1626 dans le trésor de la cathédrale, et à la croisée d'ogives de la voûte de son enfeu à Notre-Dame de Guingamp : ici, il fut martelé en 1791. Il était « d'argent au léopard de gueules tourné à dextre ¹³ ». Les héraldistes s'opposent sur l'interprétation de l'animal représenté sur ce blason : lion ou léopard ?

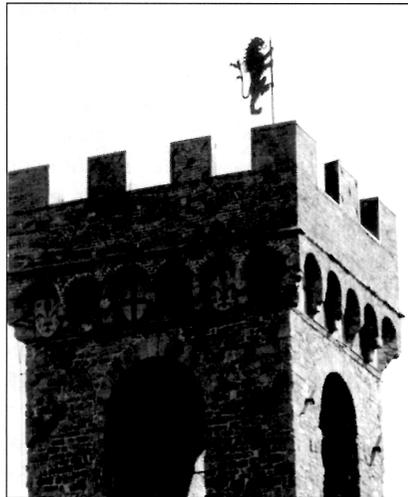
Sans être spécialiste, je pencherais pour le lion qui figure exactement dans cette position dans les armes de la ville de Florence : il domine encore la tour du Palazzo Vecchio et celle du Bargello.

La **famille** Morell a-t-elle été anoblie ? C'est probable. Pierre Morell et Guillaume qui signent en 1380 sont dits « bourgeois [...] de notre ville ». Par la suite, les membres de ces assemblées seront qualifiés de « nobles bourgeois »... Mais ce sera une noblesse collective, appuyée sur un minuscule fief, le moulin et l'étang des bourgeois, à la lisière de Trotrieux-Lambert (notre Petit-Trotrieux, à la lisière de Ploumagoar). Ce n'est qu'en 1447 qu'apparaît la première mention des armoiries de la ville ; donc vraisemblablement l'**élévation à la noblesse** de la « communauté de ville ».

Pierre Morell n'est pas qualifié de « noble homme » en 1380 ; c'était le premier échelon vers la noblesse. Le premier à se dire noble est Jehan Morell, neveu de l'évêque (fils de son frère Jehan) en 1404, en tant qu'« hoir ¹⁴ principal et noble de son grand-père Pierre... » Le fait de se qualifier d'« hoir principal » induit que le partage n'a pas été fait à *parts égales*, et donc qu'on a appliqué « le droit d'aînesse », ce qui effectivement est une preuve « que l'on vit



Voûte de la cathédrale de Tréguier, lion tourné « à dextre »



Tour du Bargello à Florence.

13. En réalité, dans la cathédrale de Tréguier, il est « de gueules au léopard (?) d'argent ».

14. Hoir = héritier.



Le lion de Florence.

noblement ». Ce sera longtemps, avec de tels signes réputés dans une famille depuis au moins cent ans, que l'on pourra, à partir du ^{xvii}e siècle, se faire inscrire sur les listes de vérification, dites de « réformation de la noblesse ». Sur une telle liste en novembre 1668, S. Ropartz repère au Gouray ¹⁵ les armoiries Morell pour les familles de la Corbière et de la Chaussée. Les Morell ont dû quitter Guingamp assez tôt après le décès de Mgr Morell et sans doute celui de son père Pierre. Dans le compte de Denis des Prez nous relevons seulement Alain Henry, héritier d'Yvon Morell et un bien « ayant appartenu à Guillaume Morell ». Aucune mention d'une maison appartenant *encore* à un Morell quelconque. Or, en 1401, ils héritèrent d'un vaste ensemble de propriétés.

Le testament de Mgr Morell

Il en existe deux rédactions successives entre lesquelles il y a quelques différences. Dans le premier texte (1388), il recommande des messes pour les âmes de ses « frères et sœurs et autres parents » ; en 1399, la seconde fait prier pour « le sauvement des âmes de celui évêque, son père et sa mère, ses frères spécialement et des autres trépassés ».

Ce testament comporte nettement deux parties : 1) la fondation d'une chapellenie où seront célébrées des messes ; 2) les « fondations », c'est-à-dire les sommes destinées à rétribuer ces messes : ce sont des rentes appuyées sur les propriétés de Mgr Morell à Guingamp et dans les paroisses environnantes.

La chapellenie

Pour cela, il faut :

a) un chapelain : ce sera le « secrestain » de l'église Notre-Dame de Guingamp¹⁶. En 1401, c'est Pierre Rodou, ensuite ce seront ses successeurs.

15. Le Gouray, canton de Collinée (Côtes-d'Armor).

16. Aux quatre vicaires chargés d'administrer la Fabrique s'ajoutait un autre prêtre, le « secrestain » ou « sacriste » (ne pas confondre avec les sacristains que nous avons pu connaître), chargé de la garde des objets sacrés (servant au culte). C'était un « office municipal » ; le secrestain était élu par les « nobles bourgeois ».

b) un lieu : « dans la chapelle de monsieur Saint-Jacques » où sera ensépulcré Mgr Morell. Les restes des défunts de sa famille ont pu y être transférés (ceux qui avaient été d'abord inhumés aux Cordeliers ?)

D'après S. Ropartz, cette chapelle (aujourd'hui la nef des orgues) était en appentis par rapport à l'église sur sa façade sud. Son aspect actuel daterait de la reconstruction après le grand effondrement de 1535. L'enfeu dans l'épaisseur du mur aurait été protégé.

c) des messes, messes des morts avec *Introït de Requiem*, chantées, célébrées à jour dit :

- le dimanche avec l'office du jour,
- le mardi : office de la Trinité,
- le mercredi : en l'honneur du Saint-Esprit,
- le vendredi : en l'honneur de la Vraie Croix.

Les secrestains sont « contraints et assignés » de célébrer ces messes au jour dit sous menace d'une amende de deux sols par messe non célébrée, à distribuer aux pauvres. S'ils la célèbrent le lendemain, il seront dispensés de l'amende. En cas d'empêchement en la chapelle Saint-Jacques, elles seront dites en la chapelle de monsieur Saint-Nicolas ou celle de l'hôpital (la Maison-Dieu de Charles de Blois).

Les fondations en espèces

Pour un total de cent cinquante réals¹⁷ : ce sont des « dîmes » ou des rentes prélevées sur le revenu des biens immobiliers de Mgr Morell : des maisons, hôtels, places et courtils en Guingamp et dans ses faubourgs :

- 30 sols sur une maison au sud de la cohue (les halles construites au début du XIV^e siècle),
- 25 sols sur une maison rue de Porz Maria (rue Notre-Dame),
- 30 sols sur une maison rue de Paticiens (nord de la Place),
- 20 sols sur une maison rue de la Trinité,
- 10 sols sur une maison rue aux Chèvres,
- 10 sols sur une maison juxta la chapelle Saint-Nicolas,
- 20 sols sur un étal de panetier dans la cohue, entre un étal d'échaudés¹⁸ et un de regraterie¹⁹,
- 5 sols sur diverses maisons et courtils rue Saint-Martin,
- 20 sols pour un clos de terre à Gourenlan, en saint-Michel,
- 25 sols sur une terre en Coat à Ploumagoar (celle-ci a été achetée vingt francs-or),
- une dîme près de Pont-Glast en Saint-Michel.

17. Le réal n'était pas *seulement* une monnaie espagnole.

18. Échaudés : petits gâteaux cuits à l'eau bouillante = craquelins.

19. Regraterie : petit commerce de revente à bas prix (solderie ?).

L'application du testament

Elle souffrit évidemment du départ relativement rapide de la famille Morell de Guingamp, car ce sont les héritiers qui devaient remettre à la Fabrique – et au chapelain – les sommes prévues. Ils durent vendre la plupart ou toutes leurs propriétés. Le cas était prévu dans le testament : « Le produit des ventes devait être versé au Chapitre de Tréguier afin d'acheter d'autres rentes qui seront versées au chapelain. »

Il y eut sûrement un défaut quelque part : les secrestains cessèrent d'être chapelains : en 1525, c'est un vicaire de Saint-Sauveur ; en 1561, un vicaire de Notre-Dame ; un recteur de Gurunhuel, puis Jacques Fleuriot, archidiacre de Tréguier... Ensuite c'est au tour des fondations de ne pas être régulièrement recensées ; au XVIII^e siècle, il n'en n'est plus fait mention.

La situation en vient au point où le souvenir de l'évêque fut gommé puisque le droit de sépulture en cet enfeu fut concédé à la famille Le Brun du Lojou séjournant en leur manoir du Roudourou.



Description de l'enfeu

Avec celui de Roland de Coatgoureden situé quelques mètres plus loin, c'est un des plus anciens monuments funéraires de Bretagne. Ils sont conçus de la même façon au point de vue de l'architecture et de la sépulture, tout en étant « personnalisés ». Le dessin général était le même, avant le vandalisme de la Révolution et la restauration « néo-gothique » de celui de Coatgoureden au XIX^e siècle.

La cavité est surmontée d'une voûte en croisée d'ogives aplatie (comme celle des porches du transept). La partie basse est décorée de huit petites arcatures qui abritaient huit statuettes. Elles ont été totalement martelées ainsi que les armoiries qui décoraient le tombeau. La statue de l'évêque est décapitée. Le labbe du fond de la cavité est orné d'une scène qui est dans sa disposition générale la réplique – adaptée au personnage – de celui de Coatgoureden. À gauche, la Vierge assise (l'enfant Jésus a été entièrement effacé) la statue décapitée de saint Tugdual qui présente à la Vierge Mgr Morell, agenouillé à gauche du saint, lui-même très abîmé. Puis, vers la droite, une statue où Ropartz voit une sainte portant une pyxide²⁰. Ce peut être une vertu chère à l'évêque mais il faudrait en connaître le symbolisme.

20. Petit vase (en buis : *pixus*) en forme d'urne pouvant contenir par exemple les Saintes Espèces.



Tête martelée de Mgr Morell.
Sa crosse a échappé aux marteaux.



À droite, une tête intacte, souriante.
coiffée d'une petite calotte.

Les armoiries ont été martelées. Il reste dans l'angle supérieur à droite au fond une petite tête intacte, pleine d'une souriante bonhomie ;

Au XIX^e siècle, lors de la grande campagne de restauration de l'église Notre-Dame, Ropartz réussit à obtenir une aide financière près des familles descendant des Le Parc et alliés pour restaurer le tombeau de Coatgoureden. Il ne peut rien obtenir pour celui de l'évêque. Il y a cependant dans le labbe de quoi au moins tenter une restauration : la Vierge assise est très belle, presque intacte, saint Tugdual et la statue féminine sont des éléments intéressants, seule la silhouette de l'évêque est presque réduite à rien, ainsi peut-être qu'un autre personnage totalement détruit entre saint Tugdual et Mgr Morell.

Dernier détail : de petits oculi de formes variées existaient dans la paroi. Ils ont été obturés par la suite quand on a installé des petits édifices hétéroclites entre les contreforts. Il semble que la forme des oculi soit inspirée des motifs décoratifs au rebord des sceaux (page 34), au moins dans les angles supérieurs. On pourrait les déboucher et les garnir de vitraux, ils le furent sans doute à l'origine.

Il va falloir essayer d'y intéresser le service de l'Inventaire de la Direction régionale des affaires culturelles.

S. T.

Bibliographie

S. ROPARTZ, *Pierre Morell, bourgeois de Guingamp et évêque de Tréguier*, Guingamp, imp. Le Goffic, 1862.

J. Le Monnier, *Guingamp, Avaugour et Penthièvre*.

Archives paroissiales : restauration de l'église, 1847-1880.



Textes de la revue © :

Simonne TOULET, R. CHARLES, *Amis du Patrimoine de Guingamp*.

Photos et documents originaux ©

Jacques DUCHEMIN, Jeannine GRIMAUTL, Antoine RIOU, Simonne TOULET.

Courrier:

15, rue Notre-Dame, 22200 Guingamp

Mail :

jeannine.grimault@wanadoo.fr

